C G T – U N S A - S U D - R a i l – C F D T

Paris, le 24 octobre 2026

M. Phillipe BRU
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public SNCF
2 Place aux Étoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le 10 juin dernier, les cheminot·e·s se sont fortement mobilisé·e·s pour défendre leurs droits, leurs conditions de travail, leurs salaires et l'avenir du service public ferroviaire. Cette mobilisation a confirmé leur détermination à faire valoir leurs revendications et à préserver leurs garanties sociales.

Plusieurs mois après, la Direction semble poursuivre ses orientations sans tenir compte des engagements et perspectives avancées.

La réunion de concertation du 19 octobre faisant suite à la DCI déposée le 15 octobre par les fédérations CGT, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots, n'a pas permis d'obtenir de réponses satisfaisantes.

Cette situation s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une contestation large des politiques d'austérité qui dégradent le pouvoir d'achat et fragilisent les services publics. Face à l'augmentation continue des dépenses essentielles, les salaires et les pensions ne permettent plus de répondre aux besoins, tandis que les choix budgétaires du gouvernement aggravent les inégalités sociales. Les PLF et PLFSS 2027, s'ils sont adoptés, vont encore dégrader la situation des salarié·e·s, de la protection sociale et des service publics.

Les cheminot·e·s subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie. Les mesures salariales insuffisantes et l'absence de véritables négociations ne permettent pas de répondre durablement à cette situation. La Direction doit ouvrir sans délai de réelles négociations salariales afin d'obtenir des augmentations pérennes et liquidables, permettant à chaque cheminot·e de vivre dignement de son travail.

La dégradation des conditions de travail, les difficultés de recrutement et les effectifs insuffisants dans certains établissements fragilisent la production ferroviaire et les collectifs de travail. La sécurité des circulations et celle des cheminot·e·s exigent des moyens humains suffisants sur chaque chantier et dans chaque service ainsi que des prescriptions réglementaires et transverses. Les engagements en matière d'emploi doivent être respectés, les gels d'embauches levés et les organisations du travail améliorées pour répondre aux besoins réels de la production.

La poursuite de la filialisation et du morcellement des activités ferroviaires menace les droits et garanties collectifs des cheminot·e·s. Ces choix favorisent la fragmentation des collectifs de travail, multiplient les cadres sociaux et entravent la mutualisation des moyens. Ils fragilisent également la capacité du Groupe à répondre aux besoins des usager·e·s et à assurer un service public ferroviaire cohérent sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations syndicales réaffirment leur opposition à cette stratégie et exigent le maintien et le renforcement de l'unité sociale du Groupe, avec un socle commun de droits et de garanties de haut niveau pour tous les cheminot·e·s. Aucune évolution ne doit servir de prétexte à une remise en cause des accords existants ou à une harmonisation sociale par le bas.

Les besoins de transport ferroviaire nécessitent une politique ambitieuse reposant sur des investissements de long terme, des infrastructures entretenues et modernisées ainsi que des moyens humains et matériels adaptés. La fragmentation de l'entreprise et les logiques de concurrence ne sauraient tenir lieu de politique industrielle et de réponse aux besoins de la population.

La Direction doit entendre les exigences exprimées par les cheminot·e·s et engager de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives, plutôt que de poursuivre une stratégie essentiellement guidée par des objectifs économiques et financiers.

En conséquence, les Fédération CGT des cheminots, UNSA Ferroviaire, SUD Rail et CFDT Cheminots, vous déposent, conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, un préavis de grève couvrant la **période du 4 novembre 2026 à 19H00 au 6 novembre 2026 à 8H00**. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels du Groupe Public Unifié, tel que défini par l'article L. 2101-1 du Code des transports, et porte sur les revendications suivantes :

- L'ouverture de négociations sur les conditions de vie et de travail ;
- La mise en œuvre d'une politique Emploi permettant de s'assurer que, sur chaque chantier, les effectifs soient suffisants pour assurer une production ferroviaire en toute sécurité et avec de bonnes conditions de travail ;
- Le maintien de l'unité sociale du groupe et des droits et garanties des cheminots ;
- L'ouverture de réelles négociations salariales.

Nos Fédérations restent disponibles pour toute réunion permettant d'apporter des réponses concrètes à ces revendications avant la date d'effet du préavis.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

CGT Cheminots	UNSA-Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT Cheminots
Thierry NIER	Fabrice CHARRIERE	Julien TROCCAZ	Thomas CAVEL

